



INSEE - CENTRE STATISTIQUE DE METZ
 ENQUETE CMOSS
 TIMBRE C813
 1 RUE MARCONI
 57078 METZ CEDEX 03

ECMOSS 2012

Enquête sur
 le Coût de la Main-d'Œuvre
 et la Structure des Salaires
 en 2012

N° SIRET (*à rappeler dans toute correspondance*) :

Adresse de l'établissement enquêté

En cas de cessation d'activité, indiquez la date de cessation d'activité
 (jour) (mois) (année)

En cas de restructuration, indiquez le nouveau SIRET

En cas de restructurations multiples au cours de l'année 2012, indiquez le SIRET du dernier repreneur.

Pour chaque question, indiquez 0 en cas de non-versement.
Veillez conserver un double du présent document complété.

Merci de nous renvoyer ce questionnaire au moyen de l'enveloppe T jointe au plus tard le :
En cas de difficultés pour le remplir ou pour toute question sur cette enquête, vous pouvez contacter votre correspondant :

Nom du correspondant : Equipe ECMOSS
 Téléphone : 03 87 17 88 84 Télécopie : 03 87 17 82 82
 Adresse électronique: dg57-enquetes-cmoss@insee.fr

Merci de nous indiquer le nom de la personne qui a rempli ce questionnaire et qui serait susceptible de fournir des précisions complémentaires :

● Nom :

● Fonction :

● Téléphone : Fax :

● Adresse électronique :



Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.
Visa n° 2013A044EC du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2013.
Aux termes de l'article 6 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.
Questionnaire confidentiel destiné à l'Insee.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Centre Statistique de l'Insee à Metz.

Important : Pour remplir les questionnaires, merci d'utiliser un stylo à bille noir.
Ne pas porter les centimes.

Pour les rubriques où vous n'avez rien versé ou rien reçu, indiquer **0**.

Conformément aux recommandations des assises nationales de la simplification administrative, le temps nécessaire pour répondre à l'ensemble de l'enquête vous est demandé en fin de questionnaire. Cette question est facultative.



PARTIE A : CHARGES SOCIALES DE L'ÉTABLISSEMENT

Les informations demandées sont relatives à l'établissement pour l'exercice 2012

► A.0.1 Masse salariale brute totale de l'établissement en 2012

Total des rémunérations brutes - salaires, heures supplémentaires, primes, indemnités diverses, avantages en nature... - ayant servi de base au calcul des cotisations de sécurité sociale (**base brute sécurité sociale**).

► Cotisations patronales de sécurité sociale et de prévoyance dues pour 2012 (poste 645 du PCG)

A.1.1 Cotisations patronales de sécurité sociale des branches **maladie, accidents, vieillesse** (sans complémentaire) et **allocations familiales** montants nets de toute exonération (poste 6451)

Indiquez ici les cotisations patronales versées à l'**URSSAF** ou des autres caisses de sécurité sociale pour la couverture maladie et/ou accidents et/ou vieillesse (sans complémentaire) : CNIEG, CAMIEG, CANSSM, Clercs et employés de notaires, CAVIMAC, CGP des marins, Port Autonome Bordeaux, CCIP, CPM Banque de France, fonctionnaires de La Poste et France Telecom...

A.1.2 Cotisations aux **mutuelles** (poste 6452)

A.1.3 Cotisations aux **caisses de retraites** (poste 6453) **régimes de retraite complémentaire** - ARRCO, AGIRC (CET, cotisations AGFF et APEC incluses)

et **régimes spéciaux de retraite** - SNCF retraite et prévoyance, RATP, Caisse de réserve Banque de France, SEITA, Théâtres Nationaux, CRM, FSPOEIE.

A.1.4 Cotisations à **Pôle Emploi** (poste 6454)

A.1.5 Cotisations aux **institutions de prévoyance** et autres organismes, (poste 6458) **HORS** caisse de congés payés du BTP, des transports et du spectacle (voir A.2.1 ci-dessous)

A.1.6 **TOTAL des cotisations patronales de sécurité sociale et de prévoyance** (somme des lignes A.1.1 à A.1.5)

► Cotisations aux caisses de congés payés (BTP, transports, spectacles...)

A.2.1 Êtes-vous affiliés à une caisse de congés payés ? (Si Non, passez directement à la question A.3)

Oui Non

A.2.2 Cotisations versées aux caisses de congés payés

A.2.3 Indemnités versées aux salariés directement par l'employeur pour l'exercice 2012 (si l'employeur a avancé des indemnités)

A.2.4 Remboursements effectués par la caisse de congés à l'employeur au titre de l'exercice 2012 (si l'employeur a avancé des indemnités)

► Aides et subventions perçues pour l'emploi de salariés

A.3.1 Aides et subventions perçues pour l'emploi de salariés

Aide à l'emploi des jeunes, à l'embauche de demandeurs d'emploi, aide au recrutement d'un cadre dans l'industrie, subventions du F.N.E... Ne pas inclure les exonérations de cotisations sociales dont vous avez pu bénéficier.

Les éléments demandés aux **questions A.4.1 à A.9** font référence à des **déclarations fiscales** que vous avez effectuées auprès de l'administration des impôts ou à des **versements effectués au titre de l'apprentissage, du transport et du FNAL**. Dans les déclarations, les montants demandés sont agrégés au niveau de l'entreprise alors que **les montants demandés ici concernent l'établissement**. Si ces montants ne sont pas connus au niveau de l'établissement, vous pouvez indiquer le montant déclaré pour l'entreprise.

DANS TOUS LES CAS, merci de **préciser l'entité économique** à laquelle se rapportent les informations fournies en cochant la case correspondante, **établissement (étab)** ou **entreprise (ent)**.

► **Taxe d'apprentissage et contribution au développement de l'apprentissage (CDA).....étab ent**

A.4.1 Montants bruts de la taxe d'apprentissage - TA - et contribution au développement de l'apprentissage - CDA - (voir notice)

A.4.2 Montants de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage **effectivement payés** après déductions (voir notice)

► **Participation à la formation professionnelle continue - Imprimé n°2483étab ent**

A.5.1 Montant total des dépenses effectivement consenties (Ligne 12)

A.5.2 Versement à un organisme collecteur au titre du CIF pour CDD (Ligne 19)

A.5.3 Total du versement à effectuer au Trésor public (Ligne 25)

► **Participation des employeurs à l'effort de construction - Imprimé n°2080.....étab ent**

A.6.1 Total des sommes investies ou réinvesties (Ligne 6 et 7)

A.6.2 Cotisation due pour insuffisance d'investissement (Ligne 13)

► **Taxe sur les salaires (pour les employeurs non assujettis à la TVA uniquement) - Imprimé n°2502.....étab ent**

A.7.1 Taxe nette due (Ligne n°17 M)

► **Contribution pour défaut d'emploi des travailleurs handicapés - DOETH.....étab ent**

A.8.1 Montant de la contribution AGEFIPH due (DOETH, Partie V.6 encadré P, page 4)

► **Versement transport et FNAL.....étab ent**

A.9.1 Montant du versement de transport (poste 6331) et cotisations versées au Fonds National d'Aide au Logement (poste 6332)

PARTIE B : COMPLÉMENTS SOCIAUX ET INDEMNITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

► **Dépenses sociales versées par l'établissement (poste 647)**

B.1.1 Compléments sociaux versés aux salariés (**prestations familiales, primes de mariage, de naissance, primes de crèche ou de garde d'enfant, bourses...**) par l'établissement

B.1.2 Participation patronale au financement des **chèques-restaurants**, des chèques-vacances, des chèques-lire, chèques emploi-service universel...

B.1.3 Versements de l'établissement aux **comités d'établissement et d'entreprise** (cantine, arbre de Noël, colonies de vacances...), aux comités d'hygiène et de sécurité, aux autres œuvres sociales

B.1.4 Médecine du travail (service médical d'entreprise...) et autres dépenses sociales de l'employeur

